

Boutigny-Prouais Entre-Nous



































VIE MUNCPALE

BOUTIGNY-PROUAIS SE DOTE D'UN NOUVEAU MAIRE

Maire, c'est le plus beau mandat.

C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Au moment où le discrédit affecte l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec le maire. C'est l'un des derniers piliers qui subsistent dans notre pacte républicain, et l'écharpe tricolore fièrement portée lors des cérémonies officielles en est l'incarnation.



Elus, amis présents en ce 26 mai 2020 partageaient ce constat, lors de l'installation tenue à « La Grange » de Prouais.

La Maire sortante Mireille ELOY désignait Jean-Bernard BESSARD « doyen » des élus comme Président de séance.

Le doyen dotait cette réunion d'un secrétaire, ce rôle incombant au plus jeune élu Jérôme BRUNET.

Enfin deux assesseurs pour les opérations de vote : Carine BARRIERE et Josette JOYEUX.

1) ELECTION AU POSTE DE MAIRE (à bulletin secret)

• Une élue candidate Corine LE ROUX. Résultat : 19 votants ; 1 blanc ; 18 suffrages exprimés

CORINE LE ROUX ELUE MAIRE D BOUTIGNY-PROUAIS Corine LE ROUX prend la Présidence de la séance

2) VOTE POUR LE NOMBRE D'ADJOINTS :

Conformément aux engagements pris, il est proposé le nombre de 4 adjoints.

UNANIMITE POUR 4 ADJOINTS AU MAIRE

3) ELECTION SUR LISTE DES ADJOINTS

(à bulletin secret)

La liste proposée est la suivante :
1 er Adjoint Fabrice GEFFROY
2ème Adjoint Valérie THEVEUX
3ème Adjoint Jean-Marc GEUFFROY

4ème Adjoint Carine BARRIERE

Résultat : 19 votants ; 1 blanc ; 18 suffrages exprimés

LES 4 ADJOINTS PROPOSES SONT ELUS

4) ELECTION DU MAIRE DELEGUE

• Une élue candidate Valérie THEVEUX

Résultat : 19 votants ; 0 blanc/nul ; 19 suffrages exprimés

Valérie THEVEUX élue MAIRE DELEGUE

A l'issue de ces votes Madame le Maire a donné connaissance de la Chartre de l'Elu (e), et lu sa première intervention - « le mot du Maire » - (joint ci-après).

Un chaleureux verre de l'amitié a conclu cette soirée, le tout bien entendu en respectant les mesures édictées face au coronavirus!



MAIRIE

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS Tél : 02.37.43.00.43 - Fax : 02.37.65.11.81

Courriel: boutigny.prouais@wanadoo.fr - Site Web: www.boutignyprouais.fr Facebook Mairie de Boutigny-Prouais_page

Panneau Pocket:



Secrétariat ouvert au public Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 - Mardi 14h30 - 17h30 - Mercredi 14h30 - 17h30 Jeudi 14h30 - 17h30 - Vendredi 14h30 - 17h30 - Samedi 09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15 - Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 - Le Samedi 09h00 à 12h00

Directeur de la publication : Corine LE ROUX - Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard

Relecture: Aurore Milward, Josette Joyeux



VIE MUNCPALE

LE MOT DU MAIRE



1ère Intervention de Corine LE ROUX Maire de BOUTIGNY-PROUAIS

Bonsoir à Toutes et à Tous,

ENFIN! Il m'est donné la possibilité officiellement de vous remercier.

En ma qualité de tête de la liste « L'EXPERIENCE D'AUJOURD'HUI, LA DYNAMIQUE DE DEMAIN » et accompagnée de mes 18 colistiers tous élus, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous accordant dès le premier tour le 15 Mars dernier, vos suffrages.

Grâce à vous, notre liste a obtenu un total de 417 votes exprimés sur les 460 votants qui ont osé se déplacer à ce premier tour des Elections Municipales 2020.

Le vote du 15 Mars dernier, s'est déroulé dans des conditions très particulières, en raison de la pandémie du COVID 19, qui nous a obligés à prendre des mesures sanitaires de grande ampleur. Les 19 élus que nous sommes, réalisons bien comment nous avons résisté, avec notre liste unique, dans ce contexte inédit où l'impact du virus sur la démocratie restera inconnu.

Aux lieu et place de notre installation qui était prévue le 20 Mars à 20 H 30, nous avons été confinés. Il a fallu traverser cette période complexe, faite d'ordres et de contre-ordres, comme plus de 30.000 communes, où la liste élue dès le premier tour n'était pas installée, contraignant les équipes sortantes à prolonger leurs mandats. Cette situation a été confuse, voire incomprise, dans l'esprit de nos administrés qui ne savaient pas qui de l'ancien et du nouveau était le maire.

Je voudrais remercier Mireille, à qui, le vendredi 13 Mars, nous avons souhaité, à la salle polyvalente, une bonne retraite itinérante à sillonner la France dans son camping-car avec Gérard, et qui, comme les acteurs de théâtre, bat le rappel contrainte et forcée depuis le 20 Mars dernier. Elle vient de nous accueillir et de nous installer, c'est pour moi l'occasion, au nom de toute notre équipe de la remercier pour son investissement et son dévouement à notre Commune pendant ces 18 années aux fonctions de Maire.

Je voudrais remercier aussi notre doyen d'âge, Jean-Bernard BESSARD, pour la manière dont il s'est acquitté de sa présidence à la séance au cours de laquelle a eu lieu l'élection du Maire.

Puis, je voudrais vous remercier, vous, mes 18 collègues tous élus, de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant aux fonctions de premier magistrat de notre Commune, c'est pour moi un grand honneur.

J'ai été ravie de recevoir la convocation au Conseil Municipal qui nous réunit ce soir, mais je vous avoue avoir craint qu'il ne soit à nouveau ajourné.

Nous nous retrouvons tous physiquement pour la première fois depuis le 15 Mars dernier, et c'est pour moi un réel plaisir. Les entretiens virtuels ne remplaceront jamais la chaleur du contact humain qui réchauffe les cœurs.

Les objectifs de l'ensemble de notre équipe, notre volonté d'être à votre écoute pour mieux vous accompagner, notre ambition de faire de notre village un environnement propice à la convivialité en lui donnant une nouvelle dynamique, se sont décuplés pendant cette période où tout était interdit ou conditionné.

Le COVID 19 a bouleversé nos modes de vie.

Les habitudes alimentaires de chacun ont changé, nous consommons beaucoup plus de produits locaux et avons favorisé les petits commerces de proximité qui se sont adaptés en offrant des services de livraisons à domicile par exemple, services qu'ils vont poursuivre après la crise pour certains.

Nous encouragerons la poursuite de tous ces élans solidaires, nés de cette crise sanitaire, et qui nous ont permis de mieux vivre autrement.

Cette pandémie, à laquelle nous sommes confrontés, a souligné nos carences, mais aussi nos facilités, et notre capacité à nous adapter à une nouvelle manière de vivre après, qui va perdurer encore pendant longtemps.

Cette situation nous plonge dans l'inconnu dans beaucoup de domaines, avec les incertitudes économiques qui y seront inévitablement attachées.

Nous nous adapterons avec détermination aux enjeux présents et à venir, afin d'apporter une dynamique nouvelle à BOUTIGNY-PROUAIS.

Tous nos projets seront mis en œuvre de manière rationnelle, en fonction des moyens financiers dont nous disposerons, et en maîtrisant la fiscalité.

Chères Toutes, Chers Tous,

Soyez assurés que nous resterons fidèles à nos engagements, nous serons à la hauteur de la confiance que vous nous avez témoignée et nous vous renouvelons nos sincères remerciements.

Nous ne vous décevrons pas et demeurerons à vos côtés.

Alors, au travail !!! Et bon courage à Toutes et à Tous !!!

VE MUNCPAL

L'EQUIPE



59 ans BOUCHEMONT MAIRE

MUNICIPALE



Fabrice GEFFROY 65 ans Agriculteur

LA MUSSE 1er ADJOINT



Valérie THEVEUX 50 ans Sécrétaire BEAUCHENE 2ème ADJOINT MAIRE DELEGUE DE PROUAIS



Jean-Marc GEUFFROY 59 ans Agent Technique CH

BOUTIGNY 3^{ème} ADJOINT



Carine BARRIERE 45 ans Responsable d'agence à la sécurité sociale LA MUSSE 4^{ème} ADJOINT



Jérôme BRUNET 35 ans

ROSAY CONSEILLER MUNICIPAL



Bénédicte HODIESNE 45 ans Responsable réseau international formation ALLEMANT
CONSEILLERE MUNICIPALE



Jean-Bernard BESSARD 68 ans Retraité Cadre Aéronautique

LE NERPRUN CONSEILLER SORTANT



Evelyne HEULIN 74 ans Retraitée de la Fonction Publique LES JONCS CONSEILLERE SORTANTE



Frédéric BENOIST 58 ans Agriculteur

CLOCHES CONSEILLER MUNICIPAL



Josette JOYEUX 63 ans Gérante de Société Agricole

LA MUSSE CONSEILLERE SORTANTE



Giovanni GIOIA 52 ans Manager du réseau des agents RENAULT
BOUTIGNY
CONSEILLER SORTANT



Vivianne HELLEGOUARCH 45 ans Responsable Administratif et Comptable LES PRIMEVERES
CONSEILLERE MUNICIPALE



David MONTEL Directeur Opérationnel

BEAUCHENE CONSEILLER MUNICIPAL



Aurore MILWARD 49 ans Mère au Fover

LA MUSSE CONSEILLERE SORTANTE



Patrick DUVERGER 65 ans Comptable

BEAUCHENE CONSEILLER MUNICIPAL



Cécile BENICHOU 52 ans Gérante immobilière

BEAUTERNE CONSEILLERE MUNICIPALE



Jean-François ALLORGE . 58 ans Technicien Maquettiste

BOUCHEMONT CONSEILLER MUNICIPAL



Angélique LECOU 43 ans Chargée Relations Écoles

LES JONCS CONSEILLERE MUNICIPALE



VIE MUNICIPAL

BREVES DE CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Ajout d'une délibération pour accepter la redevance d'occupation du domaine public de GRDF.

DÉLIBÉRATIONS PRISES à L'UNANIMITÉ

Adoption du compte-rendu du 26 mai 2020

 Délibération pour la délégation des fonctions du Conseil Municipal au Maire Le Conseil municipal délègue : la passation des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, la signature de conventions, de contrats de maintenance divers en vue de leur reconduction annuelle, la validation de devis d'investissement pour un montant inférieur ou égal à 4000€ HT.

Délibération pour la fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Maire : 32.79% de l'indice brut mensuel 1027. 1 er et 2ème adjoints : 12.5% de l'indice brut mensuel 1027. 3ème et 4ème adjoints : 10.42% de l'indice brut mensuel 1027

Délibération pour la désignation des correspondants de Hameaux

Délibération pour la création et élection des membres des commissions communales

Délibération pour la désignation des représentants du Syndicat des eaux de Boutigny-Sur-Opton Titulaires : Fabrice GEFFROY et Josette JOYEUX Suppléants : Aurore MILWARD et Corine LE ROUX

• Délibération pour la désignation des représentants du Syndicat des eaux des Bois de Ruffin Titulaire : Jérôme BRUNET Suppléant : Valérie THEVEUX

• Délibération pour la désignation des représentants du Syndicat Intercommunal des Fossés des Alentours de Marchezais

Titulaire : Jérôme BRUNET

Suppléant : Jean-François ALLORGE

• Délibération pour la désignation des représentants du Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure et Loir Titulaire : Giovanni GIOIĂ Suppléant : David MONTEL

Délibération pour la désignation des délégués du CNAS

Déléguée « élus » : Carine BARRIERE

Déléguée « agents » : Caroline FERNANDES

 Délibération pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, de signer la convention de la mise en œuvre de la télétransmission avec la préfecture et décide par conséquent de choisir le dispositif SRCI pour sa mise en place pour un montant de 950 €€1T.

- Délibération pour accepter la redevance d'occupation du domaine public GRDF Le Conseil municipal accepte la redevance de GRDF d'un montant de 1380€
- Désignation des jurés d'assises 3 personnes ont été tirées au sort.

DÉLIBÉRATIONS PRISES A LA MAJORITÉ :

• Délibération pour la fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS 4 abstentions (A. MILWARD, C. BENICHOU, B. HODIESNE, V. THEVEUX) Il convient de fixer le nombre des représentants au conseil d'administration du CCAS à 4 membres au sein du Conseil Municipal, viennent à se joindre à ces 4 membres élus 4 membres participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers. Page 5

VE MUNICIPALE

CONTACTS CORRESPONDANTS DES HAMEAUX ET DES BOURGS

HAMEAUX et BOURGS	RESPONSABLES	HAMEAUX et BOURGS	RESPONSABLES
BOUTIGNY	Jean-Marc GEUFFROY	LES JONCS	Evelyne HEULIN
BOUTIGNY	Giovanni GIOIA	SAUSSAY	Angélique LECOU
LE NERPRUN	Jean-Bernard BESSARD	LA MUSSE	Fabrice GEFFROY
ALLEMANT	Bénédicte HODIESNE	EA MOOSE	Aurore MILWARD
BOUCHEMONT	Jean-François ALLORGE	PROUAIS	Valérie THEVEUX
BEAUTERNE LA BUTTE DE BEAUTERNE	Cécile BENICHOU	FROUAIS	David MONTEL
BUCHELET LE BOIS DES PRES	Josette JOYEUX	LES PRIMEVERES	Viviane HELLEGOUARCH
CLOCHES	Frédéric BENOIST	BEAUCHENE	Patrick DUVERGER
DANNEMARIE LE MESNIL SAINT PROJET	Carine BARRIERE	ROSAY	Jérôme BRUNET

LES CORRESPONDANTS DES HAMEAUX ET DES BOURGS SONT A VOTRE ECOUTE POUR REPONDRE A VOS QUESTIONS, PREOCCUPATIONS ET FACILITER VOS CONTACTS AVEC LA MAIRIE

POUR LES JOINDRE APPELEZ LA MAIRIE AU 02.37.43.00.43
QUI TRANSMETTRA

VE MUNICIPALE

ANNULATIONS...

Le déconfinement semble, pour l'instant bien se passer, mais bien que les indicateurs soient favorables un certain nombre de mesures administratives restrictives et d'obligations sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 continuent à être imposées en France.

C'est pourquoi, la municipalité a décidé de supprimer les fêtes prévues au mois de juin et de juillet 2020. Sont ainsi concernés :

• La fête de la St Jean

• Le 14 Juillet :Repas et Feu d'artifice

Nous vous tiendrons informés en temps voulu du maintien ou de la suppression des activités qui doivent débuter à partir de septembre.

Merci pour votre compréhension.



RENTREE SCOLAIRE 2020

<u>Coronavirus : le casse-tête de la rentrée de septembre</u>

Alors qu'une minorité d'élèves ont repris les cours en cette fin d'année scolaire, la rentrée de septembre suscite déjà de nombreuses interrogations.

« Ce que j'espère, c'est que nous serons capables d'alléger [le protocole sanitaire] en septembre. Imaginez que l'épidémie reparte, ce ne sera pas le cas. Mais si les choses [...] continuent à évoluer positivement comme c'est le cas actuellement, alors oui il faudra l'alléger, certainement. » (Déclaration du Ministre de l'Education Nationale)

Cette rentrée apparaît déjà comme une véritable interrogation pour les parents.

Devant tant d'incertitude, face à des directives rapidement contredites par d'autres directives, la municipalité a décidé de faire une information complète, actualisée, fiable et donc éditera un « Entre Nous » spécial Rentrée des Classes, distribué nous l'espérons à partir du 15 août.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME AVANCE

Après avoir travaillé sur le diagnostic avec le groupe de travail, constitué des élus de la commission municipale, des représentants des services de l'État, de la chambre d'agriculture notamment, et du chargé d'études, le PADD, projet d'aménagement et de développement durables, a été élaboré en tenant compte des objectifs mis en lumière par ce diagnostic.

Le projet d'aménagement et de développement durables constitue la colonne vertébrale du PLU. Il est alimenté par les objectifs à poursuivre mis en lumière par le diagnostic. Dans la mesure où des ajustements lui ont été portés notamment suite aux remarques des « personnes publiques associées », il fera l'objet d'un nouveau débat avec le nouveau conseil municipal.

Le plan d'occupation des sols sera caduc le 15 janvier prochain, il est vraiment important que la commune soit dotée au plus vite d'un document d'urbanisme.

Les principales étapes à venir sont les suivantes :

- arrêt du projet par le conseil municipal en septembre 2020
- réunion publique d'information Mercredi 24 juin 2020 à 20h30 à la Grange
- consultation des services de septembre 2020 à novembre 2020 (durée obligatoire de 3 mois)
- enquête publique en fin d'année 2020
- approbation par le conseil municipal début 2021

PLU Plan Local o'L'rbanisme

Vous pouvez vous exprimer

La commune a décidé que l'étude du plan local d'urbanisme sera l'occasion d'une large concertation, notamment avec les habitants. En plus de la réunion publique, et de l'enquête publique, nous vous rappelons que nous avons mis à votre disposition un cahier d'observations à l'accueil de la mairie dans lequel vous pouvez dès à présent faire part de vos questions, de vos remarques et aussi de vos suggestions. Ce registre est à votre disposition depuis le début de l'élaboration du PLU.

Par ailleurs, vous pouvez à tout moment envoyer un courrier sur papier libre. Tout courrier est à adresser à Madame Corine LE ROUX Maire de Boutigny-Prouais.

VIE MUNICIPALE

INCIVILITES, l'AFFAIRE DE TOUS ET POURTANT...

<u>Les bruits désinvoltes ou agressifs</u> pouvant provenir de travaux de jardinage se poursuivent (tondeuses à gazon, coupe-bordures, souffleurs à feuilles ou taille-haies), ou de bricolage (nettoyeur haute pression, ponceuse, perceuse etc). Ils sont considérés comme des bruits de comportement. Ces matériels sont soumis à une réglementation en matière d'émissions sonores. L'exercice de ces activités, susceptible d'être à l'origine de ces nuisances, est encadré par arrêté préfectoral qui définit les périodes au cours desquelles elles peuvent être accomplies :

Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h-19h30 Samedis : 9h-12h et 15h-19h Dimanche et jours fériés : 10h-12H

<u>Stationnement</u>: Il est recommandé de garer son véhicule chez soi lorsque cela est possible. Les emplacements de voitures devant l'église de Boutigny sont des emplacements occasionnels, limités dans le temps. En aucun cas cet endroit ne doit être considéré comme un parking.

Entretien courant des trottoirs: une obligation

Dans le cas d'une copropriété dite horizontale (pavillon), c'est à chaque propriétaire d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir.

L'entretien I comprend :

•le désherbage,

•le dégagement de la neige ou du verglas,

•l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée.

Haies, Arbres: Quel recours contre un voisin qui refuse de tailler ses haies?

Votre voisin a l'obligation légale de débroussailler. Pour demander à son voisin de couper ses arbres, un courrier en recommandé avec accusé de réception peut suffire. Si aucune démarche amiable n'aboutit et s'il refuse la taille de ses plantations, il vous faudra saisir le tribunal d'instance afin qu'un juge constate que le défaut d'entretien des plantations provoque un trouble anormal sur votre terrain.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

Face à une recrudescence d'incivilités constatées et dont la Mairie a eu connaissance, il sera adressé un courrier recommandé aux contrevenants. Si cette situation devait perdurer il sera fait appel à la gendarmerie au moment où se produisent les faits et ce avant que ne soit engagée une exécution d'office ou une procédure judiciaire.



VIE MUNICIPALE

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Mireille ELOY Maire de Boutigny-Prouais, Valérie THEVEUX Maire-Déléguée de Prouais, Corine LE ROUX, Jean-Claude GOHARD et Fabrice GEFFROY, Adjoints,

étaient présents devant les Monuments aux Morts de PROUAIS puis de BOUTIGNY, à l'occasion de la commémoration de la fin de la 2nde Guerre Mondiale et de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie.

En dépit du confinement, et dans le respect des normes de sécurité sanitaire imposées, c'était un devoir d'honorer notre tradition d'engagement mémoriel en ce vendredi 8 mai 2020.

Le 8 mai représente pour tous la fin du cauchemar et de l'occupation nazie, la mise à terre de l'idéologie fasciste et raciste du 3ème Reich et la joie des libertés retrouvées.

Après quasiment 6 ans de guerre, de destructions, de privations et d'atrocités, les Alliés purent fêter leur victoire. Mais à quel prix ! Ce sont des dizaines de millions de vies – combattants, résistants, opposants politiques, juifs, homosexuels, tziganes, handicapés – qui furent sacrifiées au nom d'un système fondé sur la négation de l'humanité.

Cette date anniversaire nous donne l'occasion de comprendre l'ampleur des bouleversements et des transformations qu'à connu le monde, à l'issue de ce conflit meurtrier. Pour la première fois, les peuples ont cherché à s'unir, à travers la création de l'Organisation des Nations Unis en octobre 1945.

La crise sanitaire que nous traversons et les recherches de solutions, aussi bien médicales qu'économiques, font la démonstration malheureuse de la difficulté des nations à mettre de côté leurs divergences, et à coopérer au nom de la fraternité, de la liberté et de la paix entre tous les peuples.

Espérons que ce temps de mémoire soit l'occasion de se rappeler les leçons du passé, et de l'importance de demeurer vigilants face aux nouveaux défis de notre époque.











VIE MUNCPALE

NOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE visitée par le « Patron » de La Poste!

Le Président Directeur Général de la Poste, Philippe WAHL, s'est déplacé en Eure-et-Loir le vendredi 10 avril dernier et dans sa visite, il a su privilégier le milieu rural, en venant visiter notre Agence Postale Communale de Boutigny-Prouais pour sa réouverture pendant cette période de crise sanitaire.

C'est après une livraison par la Poste, d'un plexiglass de protection, de gels hydroalcooliques et de masques, que notre Agence Postale Communale a pu réouvrir ses portes à raison de deux jours entiers par semaine et ce justement le 10 avril 2020.

A l'image des propos avancés par le Président Wahl, qui n'a pas hésité à échanger,

- tant avec le maire, responsable de l'Agence Postale Communale
- qu'avec l'agent en responsabilité de ce service public, tant apprécié par les administrés de notre village .. et des alentours,
- ou encore avec le client de passage, la volonté de chacun était affichée et affirmée de voir progressivement se remettre en place une réouverture au public avec les jours et horaires habituels.

Le 18 mai, la mairie et l'Agence Postale Communale, réouvraient leur porte, avec bien évidemment, l'application des mesures barrières pour protéger à la fois ses agents et ses clients.

Merci Monsieur Le Président Directeur Général de l'intérêt que vous portez à vos partenaires de la Poste, en l'occurrence à la mairie de Boutigny-Prouais, consciente du service qu'elle est en mesure d'apporter par l'implantation de son agence postale communale, depuis 2006, dans un village rural comme le nôtre.

Mireille ÉLOY, Vice-Présidente de l'Observatoire National de la Présence Postale, Présidente de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, Conseillère Régionale





SIEED / ENCOMBRANTS

La période de confinement a compliqué le ramassage des encombrants. Le SIEED a annulé leurs ramassages prévus initialement les 3 Juin et 3 Décembre 2020.

Cependant une information a circulé indiquant qu'un ramassage aurait bien lieu le 3 Juin. Renseignements pris auprès du SIEED, il s'agissait d'une erreur.

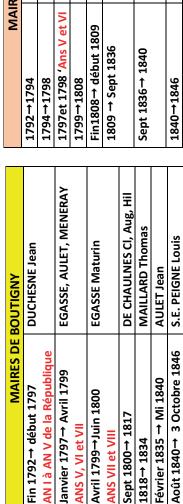
La prochaine date de ramassage indiquée par le SIEED est le:

20 novembre 2020

Cette date sera confirmée par affichage sur les panneaux lumineux et sur l'application « Panneau Pocket ».



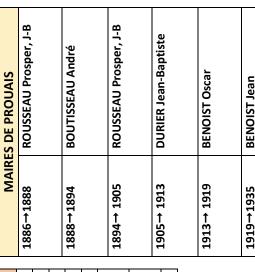
NOS MAIRES QUI FONT NOS VILLAGES...



1818→ 1834

Le 8 octobre 1846, les deux communes de Boutigny et de St Projet, par ordonnance du Roi Louis Philippe sont réunies en une seule « BOUTIGNY- SUR- OPTON, avec Boutigny pour chef-lieu

MAIF	MAIRES DE ST PROJET
1792→1794	FAYET J-B, Firmin
1794→1798	HUGUET Pierre
1797et 1798 'Ans V et VI	BONNET Philippe, Auguste
1799→1808	BONNET Philippe, Auguste
Fin1808→ début 1809	DE CHAULNES Claude, Aug, Hil
1809 → Sept 1836	DE JOHANNES-DUMESNIL Nicolas,
	Antoine, Honoré
Sept 1836→ 1840	EGASSE Jean-Baptiste
1840→1846	MAHIEU CI-Fr



**			
1935-	1947-	1957-	1965-
1935→1947	1947→1957	1957→1965	1965→1972
VASSARD Clément	ROBERT James	BARBOT Roland	BARBOT Henri

20%	

	8	****				\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		
PEIGNE Louis, Sulpice, Eugène	FESSARD Antoine, Edouard	ROGER Edouard, Eugène	PEIGNE Louis, Sulpice, Eugène	BILLARD Prospère, Léon	BENOIST Jacques	HOULBRACQ Henri	HARAN Robert	GOHARD Roland

Oct 1876→Mars 1877

1846→1876

1935→ Janvier 1944 Janvier 1944→1945

Fin 1919→1935

1878→1884

HOULBRACQ Henri

GEFFROY Marcel

Mai 1953→ Juillet 1955

1955→1972

1948→ Mai 1953

1945→ 1948

REY Michel

MAIRES DE BOUTIGNY- SUR- OPTON

Le 29 décembre 1972, Boutigny-sur-Opton devient BOUTIGNY-PROUAIS par fusion-association avec Prouais MAIDES DE BOLITIGNY DEOLIAIS

*Remerciements à Marc BALLESTEROS, Mireille ELOY et à

L'ASPIC pour les renseignements fournis.

MAIRES DE BOU	MAIRES DE BOUTIGNY-PROUAIS
1972→1995	REY Michel
1995→ 2001	CHARLES Claude
2001→2002	CARASCO Daniel
2002→2020	ELOY Mireille
2020→	LE ROUX Corine

VIE ASSOCIATIVE

Claude CHARLES nous a quittés ...

et ce ne sont pas moins de deux hommages qui ont pu lui être rendus le jour de ses obsèques, le 4 mai dernier, au cimetière de Boutigny. Tout d'abord avec la lecture de l'hommage de l'Ordre National du Mérite dont vous trouverez quelques extraits à la fin de cet article, ensuite avec la lecture de l'hommage municipal.

En présence de sa famille et d'une partie de ses amis, pour tenir compte des règles imposées par la Loi en raison de la crise sanitaire que nous traversons, invitée par son épouse Josèphe, j'ai pu retracer le parcours de Claude et à travers ces mots, le remercier pour ses travaux de 24 années au sein du conseil municipal de Boutigny-Prouais.

4 mandats municipaux pour servir son village mais aussi son investissement associatif, tout particulièrement pour l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Intérêt Communal, un patrimoine auquel il était très attaché.

Du 25 mars 1977 au 23 mars 1989, il sera conseiller municipal, membre de la commission des finances, responsable de l'information et délégué dans divers syndicats communaux et intercommunaux.

Le 24 mars 1989, il accèdera au poste de 1er adjoint, toujours responsable de la commission information et en juin 1995, il sera élu premier magistrat de Boutigny-Prouais.

Claude CHARLES traversera alors une période difficile, traversée de réunions houleuses, de conseils municipaux perturbés, de cérémonies animées, de référendums contestés, qu'il saura malgré tout mener à son terme, avec pour seul objectif que les élus de Boutigny et ceux de Prouais arrivent à travailler ensemble dans l'intérêt du bien commun.

La décision, obtenue en 1999, consistant à voter la construction d'un deuxième site scolaire à Prouais et à réhabiliter celui de Boutigny, permettra enfin de trouver un climat de travail plus apaisant. Ce sont les nouveaux élus de 2001 qui assureront les deux chantiers.

Notre appartenance à l'Ordre National du Mérite, Claude CHARLES a été nommé Chevalier puis Officier



de l'Ordre National du Mérite en 1986, m'a conduit, à la demande de la Présidente de notre Association et de la section Eurélienne, Anne-Marie Borderon, à lire l'hommage qu'elle tenait à rendre à Claude CHARLES

« ... pour son action exemplaire conduite dans différents domaines avec un souci constant de l'intérêt général et des services rendus aux autres. Son action dans ses différentes missions a été diversifiée et n'a eu que pour but de servir le bien. Claude CHARLES faisait partie de ses hommes qui ont un parcours exceptionnel, une droiture sans faille et un grand respect pour chacun.

Dans une société où aujourd'hui on parle beaucoup de droits, Claude CHARLES a toujours privilégié les devoirs. Membre très actif de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite et élu au sein du comité départemental, il a accepté de devenir délégué du secteur drouais.

Au nom de notre association, je souhaitais aujourd'hui saluer la mémoire de notre compagnon qui a contribué au rayonnement de notre ordre et de notre association ». Anne-Marie BORDERON.

Que l'épouse de Claude CHARLES, toute sa famille et tous ses proches trouvent ici l'expression de nos condoléances attristées.

Mireille ÉLOY

VIE ASSOCIATIVE

BOUTICNY - PROUNTS

L'ASPIC EN DEUIL...

C'est avec une grande tristesse que l'ASPIC a appris le décès de Claude CHARLES.

La famille CHARLES est intimement liée à l'ASPIC. Rappelons-nous : Septembre 1989 ; Après l'excellente retombée médiatique des fêtes du bicentenaire à Boutigny-Prouais, le bilan se concrétise également par un bon résultat financier.

Le « Comité Bicentenaire » créé pour l'occasion, qui a



mené à bien sa mission, doit se dissoudre et décider de l'affectation des actifs. En assemblée générale, c'est l'idée de son épouse Josephe CHARLES qui est retenue : l'Association pour la Sauvegarde du

Patrimoine d'Intérêt Communal (A.S.P.I.C) naît le 2 février 1990.

Elle hérite des fonds du Comité. Son titre évoque clairement son objet et fixe ses limites territoriales. Claude CHARLES en sera trésorier jusqu'à fin 2016.

Homme érudit, il participera à de nombreuses réalisations, notons sa participation à l'élaboration du tableau des maires, la restauration des lavoirs, ses interventions sur la libération de Boutigny en 1944 lors des fêtes commémoratives du 8 mai.



(Claude CHARLES était Colonel de réserve Honoraire) A son épouse Josephe, à ses enfants et petits-enfants, à sa famille, l'ASPIC présente ses plus sincères condoléances.

JB

CCAS



DISTRIBUTION GRATUITE DE MASQUES

Depuis le début de la pandémie du coronavirus, le Centre Communal d'Action Sociale de BOUTIGNY-PROUAIS a mené plusieurs actions :

- Visites à domicile,
- Livraison de courses à domicile,
- Véhiculages,
- Prise de nouvelles par appels téléphoniques etc...

Récemment par l'intermédiaire de la Mairie, le CCAS a pu obtenir une dotation de masques « type chirurgicaux ».

Le CCAS a parfaitement pris la mesure du besoin en masques, c'est pourquoi il a pu offrir deux masques par personne.



Le CCAS vous remercie pour tous les messages d'encouragements reçus.

Patricia



NFORMATIONS



Mobilisés contre le Covid-19 : Les botipratiens reconnaissants...

Depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, des centaines de professionnels restent sur le pont, pour soigner, écouter, livrer des produits de première nécessité, prendre en charge nos déchets...
Nous leur adressons nos remerciements.

Les uns se relaient inlassablement au chevet des plus fragiles, ou des personnes âgées. Pour que la vie continue, d'autres continuent chaque jour à se mobiliser, au service du plus grand nombre : commerçants de Houdan ou de Maulette, salariés de la grande distribution, facteurs, pharmaciens, agents de la collecte des déchets, personnels des associations caritatives... Certains ont assuré des livraisons à domicile , service qui perdurent encore.

Toutes et tous, chacun dans son domaine, apportent leur pierre à l'édifice d'un quotidien local confiné, mais solidaire.

Il est de coutume de dire « ...qu'un ascenseur se renvoie », nous y travaillons, c'est le souhait de la nouvelle équipe municipale qui a à cœur de soutenir, de favoriser et d'accroître le lien entre nos commerçants et les botipratiens.

Des projets fleurissent dans nos têtes... Nous aurons l'occasion d'en reparler.







Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer devant votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ :

 Brigade de Nogent-Le-ROI: 9 Route de Dreux 28210 Nogent-le-Roi



Date:

OPÉRATION TRANQUILLITÉ - VACANCES



DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. DEMANDEUR ___ Prénom :___ NOM (en capitales) :___ QUALITÉ: ☐ Particulier ☐ Commerçant ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) Code Postal : _____ Ville: PÉRIODE D'ABSENCE Au : ___ TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE □ Appartement ☐ Commerce ☐ Maison ___Nº de Porte : ___ _Digicode :__ Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? _ PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS ____Prénom :___ Lieu de vacances : ___ CP:_____Ville:____ Êtes-vous joignable pendant votre absence ? OUI/NON Si oui, à quelle adresse ? ___ Possède-t-elle les clés : OUI / NON **AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER** Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnée ci-dessus. Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Signature du demandeur :

Etat civi

NOS JOIES...

ZITOUNI Audry née le 23 Mars 2020 BUGUET TOURNIER Laure née le 31 Mars 2020 MEDINA Hugo né le 12 Mai 2020

Bienvenue aux bébés. Félicitations aux heureux parents.

NOS PEINES...

Mme GIRAL née BUEE Jossianne décédée le 27 Avril 2020 Mme BARBOT née HUBERT Henriette décédée le 27 Avril 2020 M. CHARLES Claude décédé le 28 Avril 2020 M. FREDJ André décédé le 29 Mai 2020 Mme JOYEUX Née HUBERT Régine décédée le 14 Juin 2020 Mme GUILLEMOT Paulette née FRET décédée le 17 Juin 2020

Toutes nos condoléances aux familles endeuillées

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean-Marc BARRIE - 01 35 87 48 82 - jean-marc.barrie@orange.fr Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Jean-Bernard BESSARD - 06 42 02 11 36 - jbbessard@gmail.com

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS
Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.raphael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

lsabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS 02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00

bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

Sandrine ALBERT - rpe.eprunier@gmail.com -



Rpe Etienne Prunier

Syndicat des eaux de BOUTIGNY-SUR-OPTON

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat des eaux des Bois de Ruffin (PROUAIS)

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

association des taxis de la vesgre du houdanais 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15 **HOPITAL DE HOUDAN** 01 30 46 18 00 **GENDARMERIE** Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64 sur rendez-vous le mardi matin à la mairie de Boutigny